

**PAR COURRIEL**

Carleton-sur-Mer, le 25 novembre 2025

Mme Marie-Claude Paquette  
Commission des transports et de l'environnement  
Édifice Pamphile-Le May  
1035, rue des Parlementaires  
3e étage  
Québec (Québec) G1A 1A3

**Objet : Consultations particulières sur la cible de réduction des émissions de gaz à effet de serre du Québec**

---

Madame Paquette,

Par la présente, nous souhaitons partager avec les membres de la Commission des transports et de l'environnement des éléments que nous jugeons essentiels pour éclairer vos travaux.

Nos commentaires et recommandations viseront d'ailleurs à soutenir la transition énergétique tout en assurant la vitalité économique des régions. Elles s'appuieront sur notre expérience terrain et sur le modèle de partenariat que nous avons développé avec les collectivités et les entreprises.

Étant donné notre rôle et nos compétences, nous concentrons nos observations sur la question centrale : faut-il modifier la cible actuelle?

**Un partenariat porteur pour nos communautés**

L'Alliance de l'Énergie de l'Est regroupe 209 collectivités, 16 MRC et la Première Nation Wolastoqiyik Wamspekek. Notre modèle repose sur un principe simple : les communautés doivent être au cœur des projets et bénéficier équitablement des retombées. Ce modèle a fait ses preuves en favorisant l'acceptabilité sociale, le développement économique et la mobilisation des communautés autour de la transition énergétique.

Depuis 2016, nos projets ont généré plus de 100 millions de dollars en distributions nettes pour nos milieux. Nous sommes aujourd'hui partenaires de quatre parcs éoliens en activité, totalisant 326,9 MW, et de sept autres en développement, pour 1 425,7 MW, ce qui représente un portefeuille global de 1 752,6 MW.

Au cours des treize derniers mois, nous avons également conclu des ententes avec Hydro-Québec pour un potentiel additionnel de 8 500 MW répartis dans trois zones stratégiques.

**Des impacts concrets**

À titre d'exemple, l'Alliance est partenaire dans deux projets majeurs aux Îles-de-la-Madeleine, qui auront des impacts considérables sur la réduction de l'utilisation du mazout et, par conséquent, des émissions de GES :

...2

- Le parc éolien de la Dune-du-Nord permettra à lui seul de réduire les émissions de la centrale thermique de Cap-aux-Meules d'environ 13 % par année, soit 17 000 tonnes de CO<sub>2</sub>, tout en générant des économies de combustibles estimées à 26,6 millions de dollars.
- Le projet éolien de la Grosse-Île devrait permettre de réduire 11 millions de litres de mazout à la centrale des Îles-de-la-Madeleine, ce qui se traduirait par une baisse annuelle de 30 000 tonnes de GES.

Ces exemples illustrent clairement que nos communautés jouent un rôle essentiel dans la décarbonation de l'économie québécoise. Ils visent directement l'une des rares parties du réseau d'Hydro-Québec qui n'est pas encore décarbonée et démontrent qu'en travaillant ensemble, nous pouvons atteindre les cibles de réduction que nous nous sommes fixées.

### **Un défi immense, mais incontournable**

Dans nos régions, nous constatons chaque jour les impacts des changements climatiques. Ils se sont imposés comme une nouvelle réalité : les hivers sont plus courts, nos infrastructures sont mises à rude épreuve et nos activités hivernales ont changé.

Pour nous, reculer sur la cible actuelle compromettrait des piliers essentiels de la stratégie climatique du Québec : le Plan pour une économie verte, le Plan d'action 2035 d'Hydro-Québec, le Fonds d'électrification et de changements climatiques, ainsi que l'engagement de centaines de municipalités et d'entreprises qui se sont alignées sur cette ambition.

De plus, les turbulences médiatiques actuelles ne changent rien aux tendances économiques à long terme : la demande énergétique sera croissante et la nécessité de décarboner notre économie demeurera une obligation envers les générations futures. Un recul aurait donc un coût économique élevé et, surtout, affaiblirait le leadership québécois en matière de transition énergétique.

Ce n'est pas anodin que nous ayons collectivement choisi d'inscrire la cible actuelle de -37,5 % dans la Loi. C'était une façon de démontrer l'importance que nous y attachons et de nous inciter à l'atteindre. Or, en 2022, le Québec affichait seulement une réduction de 19 %. Il reste donc beaucoup de chemin à faire.

### **Conclusion et recommandations**

En conclusion, nous sommes d'avis que le Québec dispose d'un atout unique : son énergie renouvelable. C'est donc le moment d'accélérer, non de freiner. C'est le moment d'être ambitieux et de mettre en place les conditions de succès pour les prochaines générations.

Nous recommandons donc aux membres de la Commission de :

- Réaffirmer la cible de -37,5 % en 2030 afin d'envoyer un signal clair de continuité aux acteurs engagés dans la transition.



- Accélérer les autorisations pour les projets d'énergie renouvelable nécessaires à la décarbonation de notre économie.

Nous vous remercions pour votre attention et demeurons disponibles pour répondre à ces observations lors des auditions publiques prévues par la Commission.

Veillez recevoir, Madame Paquette, nos salutations les plus distinguées.

Lagacé  
Président de l'Alliance de l'énergie de l'Est

...2